



Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
Du lundi 09 mai 2011 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'377 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>67 – (4.87 %) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Pierre Brügger pour les 2 tables côté café M. Erwin Piller pour les 2 tables centrales et la table des membres du Conseil communal</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>M. Michel Seydoux</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 19 avril 2011</i>

Ouverture d'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale. Votre présence démontre l'intérêt porté à votre commune et nous vous en remercions. Bienvenue également aux nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois, qu'ils soient arrivés récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

Le 20 mars dernier, vous avez accordé votre confiance aux membres du Conseil communal pour cette nouvelle législature, lesquels vous transmettent toute leur reconnaissance.

Le 16 avril dernier a eu lieu l'assermentation et chacun mettra tout en œuvre pour le bien de la commune.

La répartition des dicastères se trouve sur le site Internet communal et a été insérée dans le bulletin communal, toutefois M. le syndic présente les personnes qui ont accepté de se mettre ou de se remettre à disposition de la collectivité pour cette prochaine période, il s'agit de :

M. Jérôme Bifrare	vice-syndic, en charge de l'administration, des finances et assurances
M. Raymond Menoud	en charge des réseaux d'eau potable, du service du feu, de la protection civile et de l'ordre public
Mme Chantal Oberson	en charge de la santé, des cimetières et de la déchetterie
Mme Juliette Tardent	en charge du social, de la culture, des loisirs, de l'énergie et des naturalisations
M. J.-François Girard	en charge des écoles et des forêts
M. Christian Pittet	en charge des constructions, des eaux usées et des bâtiments
Et lui-même, J.-Bernard Chassot	en charge de l'aménagement du territoire, des routes, des parchets et des relations publiques.

M. le Syndic profite de ce préambule pour souhaiter la bienvenue à M. Christian Pittet avec qui chacun se réjouit de collaborer. Il tient à réitérer ses remerciements à MM. Gérard Suard Villariaz, Claude Menoud La Magne, Eric Papaux Les Ecasseys et Dominique Pittet La Joux, pour les années passées au sein de l'exécutif communal et pour le travail accompli. Ses remerciements vont également à toutes les personnes qui durant la dernière législature ont officié dans des commissions et n'ont pas souhaité reconduire un nouveau mandat. A toutes et à tous un très grand merci pour votre travail et votre disponibilité.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée. Comme ce n'est pas le cas, **l'assemblée est officiellement ouverte, il est 20h10**

Les scrutateurs sont nommés et l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour établi.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2010

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2010

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2010

Les comptes 2010 que vous avez reçus vous seront commentés par M. Jérôme Bifrare, responsable du dicastère. Les questions pourront être posées au fur et à mesure de la présentation.

M. le Syndic tient toutefois à relativiser le résultat exceptionnel de cette année 2010, résultat qui ne se reproduira plus à l'avenir. M. Bifrare donnera tous les détails et les influences de la vente de la Caisse d'Epargne. Incidences positives qui se répercutent exceptionnellement sur les comptes communaux de l'année écoulée.

Il y aura tout d'abord la présentation des comptes de fonctionnement et des investissements, suivie du rapport de la Commission financière basé sur le rapport établi par l'Organe de révision, avant de passer à l'approbation.

Ensuite, selon la loi sur les communes, le responsable des finances présentera la planification financière pour les cinq prochaines années. Planification prudente et tout de même incertaine compte tenu des projets au niveau du district.

La parole est donnée à M. Jérôme Bifrare.

2.01. Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements :

M. Jérôme Bifrare communique tout d'abord le résultat final qui se solde par un bénéfice de Frs 31'030.10 après amortissements supplémentaires.

Il passe en revue l'ensemble des comptes, et commente chaque poste où une différence significative apparaît.

- Question : Mme Catherine de Coulon, qu'y a-t-il comme charge dans le compte 460.351 « service dentaire, visites médicales » ?

Réponse : Toutes les factures de médecine dentaire scolaire sont adressées à la commune qui par la suite, selon le règlement communal en vigueur, refacture une participation aux parents. Toutefois il est vrai que ce chiffre est en constante augmentation. Selon les comptes 2010, sur les Frs 33'627.65 payés, Frs 20'834.60 ont été récupérés.

Au compte Finances et Impôts, il est difficile de prévoir le budget pour ces postes, pour ex. nous avons reçu de la CE Fr. 90'000.- plus Fr. 113'000.- alors que seul le premier montant était envisagé mais non budgétisé. Les amortissements supplémentaires permettent une économie d'intérêts d'environ Fr. 200'000.- par an sur 5 ans pour une débite de Fr. 325'000.- payée à la BCF en raison du remboursement de comptes à terme.

M. Jérôme Bifrare clôt son exposé en rappelant le bénéfice de Frs 31'030.10 sur un compte de charges de Frs 14'050'257.43 contre un produit de Frs 14'081.287.53

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour cette présentation des comptes et comme il n'y a pas d'autre question, il passe la parole au président de la Commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

2.02. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision :

M. Dominique Butty, président, donne lecture du rapport qui recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2010

2.03. Approbation :

Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la loi sur les communes (LCo).

Vote : L'Assemblée approuve les comptes 2010 à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et passe au point 2.04. du tractanda.

2.04. Planification financière :

M. Jérôme Bifrare va donner en résumé les critères pris en compte pour cette planification, laquelle a été soumise préalablement à la Commission financière.

La calculation de l'impôt est basée sur les chiffres du Canton et il n'a pas été tenu compte de la prochaine baisse fiscale prévue par l'Etat ainsi que de l'influence avec l'arrivée de nouveaux contribuables. Par contre, la diminution des impôts sur les mutations et les gains immobiliers, due à la vente déjà réalisée de la quasi-totalité des parcelles de terrain à bâtir, a été prise en compte.

A savoir également que la péréquation est encore méconnue et que le soutien cantonal pour les écoles enfantines sera dissout à partir de 2013

En résumé, M. Bifrare conclut son exposé sur une note plutôt pessimiste et un rééquilibrage de l'impôt devra être prévu pour 2015, voire déjà en 2013 Cette estimation est faite avec les connaissances du moment.

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ces explications pointues. Ce n'est pas évident de planifier les aspects financiers d'une commune sachant que nous restons tributaires des décisions prises par le Grand Conseil en matière de fiscalité. On apprécie tous des baisses d'impôts certes, mais lorsque les décisions cantonales obligent automatiquement les communes à faire de même, il devient très difficile, voire impossible de planifier de manière cohérente les finances communales à cinq ans.

**3. Reprise des infrastructures du Secteur « Haut-du-Pré »
Approbation**

M. le syndic explique le projet, avec plan de situation sur écran, concernant le lotissement qui se réalise actuellement sur la partie droite de la route de Sommentier, sur un terrain privé appartenant à M. Jean-François Chassot. Ce sont 15 parcelles de terrain à bâtir qui sont prévues et les infrastructures (E.C. – E.U. – Adduction d’eau potable – Route et éclairage public) doivent être reprises par la commune comme cela a été le cas pour les autres lotissements de la Condémine, de la Côte et du Tintébin. Ces infrastructures ont été exécutées selon les exigences de la commune, c'est-à-dire que le Conseil communal a exigé une similitude avec les autres quartiers, notamment celui de la Condémine et celui de la Côte. Ces infrastructures sont réalisées selon les normes en vigueur et sont de ce fait parfaitement conformes. D’autre part la commune veille, au travers des séances de chantier hebdomadaire, à la bien facture des travaux.

Avant d’ouvrir la discussion sur cet objet, il est demandé à M. Jean-François Chassot de se récuser.

- Question : Mme Nicole Richard, est-ce la dernière zone constructible adoptée lors de la réalisation du dernier PAL ? Réponse : Oui.

Aucune autre question n’étant posée, l’assemblée passe au vote.

Approbation : L’assemblée accepte la reprise des infrastructures du Secteur « Haut-du-Pré » à l’unanimité.

M. Jean-François Chassot réintègre la salle et remercie l’assemblée pour ce vote positif.

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la prochaine période administrative

La loi sur les communes précise à son article 12 que lors de la première séance de la période administrative, le mode de convocation doit être décidé.

Il existe deux possibilités : Tout ménage + parution dans la Feuille officielle ou convocation individuelle + parution dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal vous propose de conserver le mode utilisé jusqu’à ce jour, c'est-à-dire la convocation par voie de tout ménage + parution dans la Feuille officielle.

Aucune remarque ni question n’étant posée, l’assemblée peut passer au vote.

Vote : L’Assemblée approuve le mode de convocation par voie de tout ménage + parution dans la Feuille officielle à l’unanimité.

5. Nomination des membres de la commission financière

Selon l’article 10 de la loi sur les communes, l’assemblée communale élit les membres de la commission financière pour la prochaine législature. La convention de fusion de 2003 prévoyait que tous les villages soient représentés au départ puis à partir de 2006 le nombre de membres dans les différentes commissions a déjà été diminué. Pour la période 2011-2016, le Conseil communal souhaite réduire cette commission anciennement composée de sept personnes à cinq personnes.

M. le Syndic demande s’il y a d’autres propositions.

- M. Dominique Butty, président de la commission financière, s'exprime en faveur de la conservation du nombre à sept membres, malgré le fait qu'ils ne sont plus que six en raison de la démission de M. J.-Marie Oberson qui est remercié pour sa collaboration appréciée. En effet, les membres restants ont accumulé de l'expérience durant ces années et souhaitent poursuivre leur mandat.

M. le Syndic remercie M. Dominique Butty pour ses explications et propose à l'assemblée de se prononcer tout d'abord sur le nombre de membres à élire pour la commission financière.

Vote : Pour la proposition du Conseil communal à cinq membres ; 32 voix
Pour la proposition de la Commission financière à sept membres ; 26 voix
C'est donc la proposition du Conseil communal, à cinq membres, qui est retenue.

Dès lors l'assemblée doit se prononcer sur le choix des cinq candidats sur les six prétendants, à savoir Mme Véronique Papaux, MM. Dominique Butty, Robert Delabays, Jean-Claude Dumas, Jean-Marc Felden et René Menoud.

La constitution du bureau est agréée et par bulletin secret, les citoyennes et citoyens se prononcent.

Résultat du vote, sont élus ;

1. Jean-Claude Dumas, La Magne	56 voix
2. René Menoud, Vuisternens	54 voix
3. Véronique Papaux, Les Ecasseys	52 voix
4. Robert Delabays, Vuisternens	51 voix
5. Dominique Butty, Villariaz	39 voix

M. Jean-Marc Felden, Lieffrens, avec 38 voix n'est pas élu.

6. Nomination des membres de la commission d'urbanisme

Toujours selon l'article 10 de la loi sur les communes et selon l'article 32 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, l'assemblée communale élit les membres de la commission d'urbanisme et le Conseil communal souhaite réduire également cette commission à cinq membres contre sept lors de la dernière période administrative.

Les personnes suivantes sont proposées :

- 1. Mme Nicole Richard, Villariaz**
- 2. Mme Juliette Tardent, La Joux**
- 3. M. Jean-Bernard Chassot, Vuisternens**
- 4. M. Raymond Menoud, La Neirigue**
- 5. M. Gérard Suard, Villariaz**

Vote : L'assemblée élit les cinq membres proposés pour la commission d'urbanisme à l'unanimité.

7. Nomination des membres de la commission des naturalisations

Selon l'article 34 de la loi sur le droit de cité fribourgeois, l'assemblée communale doit élire les membres de la commission de naturalisation et le Conseil communal souhaite une commission à cinq membres. Les personnes suivantes acceptent un mandat :

- 1. Mme Juliette Tardent, La Joux**
- 2. Mme Aline Bifrare, Vuisternens**
- 3. Mme Adrienne Michel, Villariaz**
- 4. M. J.-Bernard Chassot, Vuisternens**
- 5. M. Christian Pittet, Vuisternens**

Vote : L'assemblée élit les cinq membres proposés pour la commission des naturalisations à l'unanimité.

8. Délégation de compétence au Conseil communal pour la prochaine législature

- a) Pour la vente de terrain à bâtir au prix minimal de Fr. 100.- le m² pour les parcelles en zone d’habitation et de Fr. 60.- le m² pour le terrain en zone artisanale
 - Approbation :
- b) Fr. 80'000.- par cas pour achat, vente ou échange de terrain ou immeuble
 - Approbation :
- c) Fr. 50'000.- par année sur l’ensemble des dépenses communales
 - Approbation :

M. le Syndic : Le Conseil communal demande à l’assemblée de reconduire les délégations de compétences pour des raisons de simplification.

- a) Ces dernières années, un nombre important de stipulations a pu avoir lieu sans avoir à organiser des assemblées extraordinaires. Lorsque l’acquéreur potentiel est présent, il faut pouvoir décider la vente rapidement, ce qui évite toute discussion de prix puisque l’assemblée s’est déjà prononcée sur un prix de vente minimal des terrains à bâtir. Il n’y a aucune question, dès lors l’assemblée peut passer au vote, le Conseil communal s’abstient de voter.

Vote : L’assemblée accepte la délégation de compétence pour la vente de terrain à bâtir de Fr. 100.- pour les parcelles en zone d’habitation et Fr. 60.- pour la vente de terrain en zone artisanale par 59 voix et 1 abstention.

- b) Là aussi il s’agit pour le Conseil communal de pouvoir traiter rapidement certains dossiers d’échange, de vente ou d’achat de terrain. Par souci de transparence, les gros échanges seront toujours soumis à l’assemblée avant décision s’ils n’ont pas un caractère urgent pour le bien de tous. Cette délégation servira à l’avenir pour les transactions qui seront liées à la route Villariaz – Mézières ou encore Romont – Vaulruz.

L’assemblée peut passer au vote, le Conseil communal s’abstient de voter.

Vote : L’assemblée accepte la délégation de compétence de Fr. 80'000.- par cas pour l’achat, vente ou échange de terrain ou immeuble, à l’unanimité.

- c) La dernière délégation de compétence concerne le ménage communal et constat a été fait qu’avec un budget de Frs 6'500'000.- par année, le montant de Fr. 50'000.- correspond au 0.78 % du budget de fonctionnement. La commune n’est pas mise en danger financièrement par cette délégation de compétence et cela permet au Conseil communal de prendre des décisions sans avoir toujours à convoquer la commission financière, respectivement une assemblée extraordinaire.

L’assemblée peut passer au vote, le Conseil communal s’abstient de voter.

Vote : L’assemblée accepte la délégation de compétence pour un montant de Fr. 50'000.- par année sur l’ensemble des dépenses communales, par 59 voix et 1 abstention.

9. Divers

M. le Syndic informe l'assemblée sur l'avancement du dossier de la route Romont – Vaulruz. Actuellement le tronçon sortie de Vuisternens zone artisanale jusqu'à la sortie du Poyet, route de Rueyres, puis le tronçon de Rueyres aux croisées de Sâles ont été adjugés et la mise en chantier de ces deux tronçons est prévue juste avant les vacances d'été. Si tout se déroule bien, à fin 2012 Vuisternens sera relié confortablement à l'autoroute A12. M. le Syndic tient à remercier au passage tous les riverains pour leur esprit collaboratif et constructif dans le cadre des échanges de terrains entre les propriétaires, l'Etat et la Commune. La commune a effectivement joué les facilitateurs pour le compte de l'Etat dans le cadre de ces échanges.

Pour le tronçon Vuisternens – Romont, il reste un bon nombre d'oppositions que l'Etat doit encore régler et cela peut encore prendre un certain temps. Le Conseil communal appelle également à la collaboration les riverains concernés avec qui il prendra contact prochainement.

Concernant la traversée de Vuisternens, plus précisément la suppression du passage à niveau, cet objet fait partie non pas de la route Romont – Vaulruz, mais de l'introduction du RER fribourgeois prévue en décembre prochain. Plusieurs variantes sont étudiées par le SPC et prochainement le Conseil communal et les riverains concernés seront informés en priorité.

Toujours concernant le RER fribourgeois, le train ne s'arrêtera plus à Vuisternens. La gare TPF vient démantelée et le train sera remplacé par un service de bus qui reliera Bulle à Romont en passant par Vuadens, Vaulruz, Maules, Sâles, Rueyres, Le Poyet, Vuisternens, Villariaz, Mézières et Romont. Un dernier service de bus est prévu aux environs de minuit.

• Questions :

M. Cédric Menoud, y a-t-il une signalisation prévue pour la route de l'Impasse de la Condémine afin de limiter la vitesse des véhicules ?

Réponse : Rien n'est prévu pour l'instant, la vitesse est limitée à 50 km/h et ce sont fréquemment les habitants du quartier qui ne respectent pas la vitesse. Le fait de ne pas avoir introduit un sens unique doit en principe ralentir la circulation. Si cela perdure, il faudra informer le Conseil communal.

M. Eric Matthey, lors des échanges de terrains, il y a également eu une nouvelle répartition des parchets communaux et il n'en a pas été informé.

Réponse : M. Matthey n'était pas concerné par ce remaniement, s'il exploitait un parchet sur ce secteur, c'est qu'il a fait un échange, à bien plaisir, avec un autre agriculteur sans en avoir préalablement informé le Conseil communal. En 2013 tous les parchets communaux seront remis en location sur l'ensemble du territoire communal et les agriculteurs seront informés en temps utile.

Mme Odile Girard, est-ce qu'un service de bus est prévu pour les villages de Lieffrens et Sommentier ?

Réponse : Non et cela n'est pas du ressort du Conseil communal mais des TPF.

Mme Vanessa Vieira Dias, est-ce que le passage pour piétons à hauteur du St.-Jacques sera sécurisé ?

Réponse : Les bus s'arrêtent actuellement, dans le sens Romont – Bulle, sur le carrefour de la route de Sommentier, ce qui provoque des désagréments. Pour l'avenir, un arrêt officiel sera aménagé sur la route à hauteur du bâtiment administratif et un sentier piétonnier sera aménagé entre cet arrêt et l'ancienne place de la gare. En sus, le marquage d'un passage piétons a été demandé auprès du SPC à hauteur de cette place d'arrêt afin que les utilisateurs des transports publics aient un accès au trottoir existant.

M. Paul Girard demande quand est-ce que le Conseil communal prévoit une amélioration de la route entre Lieffrens et Vuisternens, les véhicules ayant beaucoup de peine pour se croiser, en sus il a déjà écrit plusieurs missives et rien n'a été fait. Il y a possibilité, par exemple en créant des places d'évitement.

Réponse : Le Conseil communal en prend note en expliquant bien que pour ce faire, il faut prévoir des emprises de terrain et que cela n'est en règle générale pas aisé.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour leur travail considérable. La nouvelle législature sera notamment consacrée à des dossiers tels que la route Villariaz – Mézières, la route Romont – Vaulruz, le début des travaux de TransHomes, la suppression du passage à niveau de Vuisternens, la réfection des réseaux d'eau potable, sans oublier encore un développement résidentiel harmonieux et artisanal de la commune, afin de garantir aux générations futures un avenir et un bien être à Vuisternens ainsi que dans tous les villages de la commune.

M. le Syndic remercie tous les participants à cette assemblée en leur souhaitant, au nom du Conseil communal et en son nom personnel, une excellente année 2011

Il clôt l'assemblée à 22h00

Le secrétaire

Le syndic

H. Oberson

J.-B. Chassot
